

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 031/2025

N° ordre à l'intérieur de la séance : 08-04

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents13
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour18
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
02/07/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le neuf juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Brigitte BERT, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Marilyne SEON, Alain ZUCCA, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION, Inês CUNHA.

Pouvoir : Marilyne SEON donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Alain ZUCCA donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Inês CUNHA donne pouvoir à Jean-Michel ARPI.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

M. le Maire rappelle que Mme Catherine FERRETTI, Agent de la Commune d'Orlienas depuis le 21 septembre 2004, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera les services de la Commune le 1^{er} septembre 2025.

Afin d'honorer cette agent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 400,00 €, et ce, sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'offrir à Mme Catherine FERRETTI, à l'occasion de son départ à la retraite, un cadeau d'un montant de 400,00 € sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

